

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 10 avril 2026 à 20h30

Etaient présents : Mme ALARY Christiane, M. ALBOUY David, M. BARRAU Régis, M. BAULEZ Vincent, M. BLANC Philippe, Mme CANIVENQ Adeline, M. CAVALLINI Victorien, M. CHAUCHARD Eric, Mme GINESTE Maryline, Mme JOULIE-GABEN Geneviève, M. JULIEN Daniel, Mme POUGET Catherine, Mme PRIVAT Christine, Monsieur POLANSKI Nicolas, M. Mme VIARGUES Florence, Mme VIGOUROUX Mireille.

Absents excusés : M. LAGARDE Robin, Mme SINGLA Perrine donne pouvoir à M. JULIEN Daniel, THUBIERE Florian.

Madame Catherine POUGET a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE du JOUR

- Composition du CCAS
- Election des membres du CCAS
- Commissions communales
- Commission d'intégration à la MSP
- Délégués du conseil municipal
- Désignation d'un correspondant défense
- Désignation d'un correspondant incendie
- Taux d'imposition – délibération modificative suite à mise à jour du service de la fiscalité locale
- Questions diverses

Adoption du PV du dernier CM du 21 mars 2026

Délibération n°2026-30 – Composition du CCAS – Nombre de membres

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,
Vu le code de l'action sociale et des familles,

Monsieur le Maire expose que la Commission Communale d'Action Sociale comprend, outre les 8 membres au maximum nommés par le Maire,

- Le Maire, Président de droit,
- 8 membres au maximum élus en son sein par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Il appartient au conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration, dans la limite de 16.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe le nombre des membres du CCAS à 10 (5 membres élus par le conseil municipal, 5 membres désignés par le Maire)

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-31 – Election des membres du CCAS (désignés par le conseil municipal)

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu la délibération n°2020-30 en date du 10 avril 2026 fixant à 10 le nombre des membres du CCAS de la commune de Pont de Salars,

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal doit élire en son sein, 5 membres du CCAS, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Après un appel de candidatures, les listes des candidats sont les suivantes :
Madame Catherine POUGET.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 17

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Madame Catherine POUGET, Madame Christiane ALARY, Monsieur Régis BARRAU, Madame Adeline CANIVENQ, Madame Christine PRIVAT, sont élus, par 17 voix, membres du CCAS.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-32 – Commission communale « Affaires scolaires et associations, jeunesse, familles, tourisme, communication, sport, culture »

Monsieur le Maire propose la création d'une commission communale « Affaires scolaires et associations, jeunesse, familles, tourisme, communication, sport, culture »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les membres suivants :

Christiane ALARY, Régis BARRAU, Adeline CANIVENQ, Victorien CAVALLINI, Maryline GINESTE, Robin LAGARDE, Catherine POUGET, Christine PRIVAT, Perrine SINGLA, Florence VIARGUES, Mireille VIGOUROUX.

Mesdames Catherine POUGET et Adeline CANIVENQ sont nommées Vice-Présidentes de cette commission.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-33 – Commission communale « Travaux, cadre de vie, sécurité, environnement »

Monsieur le Maire propose la création d'une commission communale « Travaux, cadre de vie, sécurité, environnement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les membres suivants :

David ALBOUY, Régis BARRAU, Vincent BAULEZ, Philippe BLANC, Victorien CAVALLINI, Eric CHAUCHARD, Geneviève JOULIE-GABEN, Nicolas POLANSKI, Perrine SINGLA, Florian THUBIERE.

Madame JOULIE-GABEN et Monsieur BAULEZ sont nommés Vice-Présidents de cette commission.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	1

Délibération n°2026-34 – Commission communale « Finances, tourisme, économie, agriculture »

Monsieur le Maire propose la création d'une commission communale « Finances, tourisme, économie, agriculture »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les membres suivants :

- David ALBOUY, Régis BARRAU, Philippe BLANC, Adeline CANIVENQ, Victorien CAVALLINI, Eric CHAUCHARD, Maryline GINESTE, Geneviève JOULIE-GABEN, Robin LAGARDE, Catherine POUGET, Perrine SINGLA, Florian THUBIERE.

Messieurs Philippe BLANC et Eric CHAUCHARD sont nommés Vice-Présidents de cette commission.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-35 – Commission de contrôle des listes électorales

Vu les articles L.19 et R.7 du code électoral,

Vu la loi du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité, qui modifie la composition des commissions de contrôle des listes électorales,

Monsieur le Maire informe conseil municipal que les membres de la commission de contrôle, chargés du contrôle de la régularité des listes électorales sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 6 ans, selon la liste transmise par le maire.

Dans les communes dans lesquelles une seule liste a obtenu les sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée d'un conseiller pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux

de la commission (hors maire, adjoints, ou conseiller titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale), d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département, d'un délégué désigné par le représentant du tribunal judiciaire.

Après délibération, le conseil municipal désigne pour membre de la commission de contrôle des listes électorales : Christine PRIVAT.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-36 - Composition de la commission d'intégration des professionnels à la Maison de Santé

Monsieur le Maire propose la création d'une commission extra-municipale pour l'intégration de professionnels à la Maison de Santé.

Cette commission serait composée de 8 membres :

- 4 professionnels de santé
- 4 élus municipaux

L'association des professionnels de santé a désigné pour la représenter :

- Madame Louise DELANNEAU
- Monsieur Sandrine GALIBERT
- Madame Marlène MARTY
- Madame Hélène COLIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** que :

- Monsieur Daniel JULIEN
- Madame Christine PRIVAT
- Madame Mireille VIGOUROUX
- Monsieur Florian THUBIERE

seront les représentants du conseil municipal au sein de la commission d'intégration des professionnels à la Maison de Santé.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-37 – Commission d’Appel d’Offres (C.A.O.)

Considérant qu’outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil municipal à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l’article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.

Sont candidats au poste de titulaires :

- Geneviève JOULIE-GABEN
- Vincent BAULEZ
- Nicolas POLANSKI

Sont candidats au poste de suppléants :

- David ALBOUY
- Florian THUBIERE
- Régis BARRAU

Sont désignés à l’unanimité des voix,

TITULAIRES

Geneviève JOULIE-GABEN
Vincent BAULEZ
Nicolas POLANSKI

SUPPLÉANTS

David ALBOUY
Florian THUBIERE
Régis BARRAU

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-38 – Commission communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire expose à l’assemblée qu’à la suite des élections municipales, la commission communale des impôts indirects (CCID) doit être renouvelée.

Le conseil municipal doit proposer une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et une liste de 12 noms pour les commissaires suppléants à la DGFIP, qui tirera au sort les noms des 6 titulaires et des 6 suppléants dont les listes seront ensuite communiquées à la Commune.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal, à l'unanimité**, propose les personnes suivantes pour sièges à la CCID :

Commissaires titulaires :

POUGET Catherine, CHAUCHARD Eric, JOULIE-GABEN Geneviève, BLANC Philippe, CANIVENQ Adeline, PRIVAT Christine, BARRAU Régis, ALARY Christiane, BAULEZ Vincent, VIGOUROUX Mireille, VIARGUES Florence, ALBOUY David.

Commissaires suppléants :

GINESTE Maryline, POLANSKI Nicolas, THUBIERE Florian, LAGARDE Robin, SINGLA Perrine, CAVALLINI Victorien, GUITARD Marie, LAPORTE Audric, SINGLA Christian, JULIEN Hervé, MONTANIER Jean-Louis, CREYSSELS Gilles.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-39 - Délégués du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au conseil municipal de désigner un délégué auprès du SIEDA.

Le conseil municipal, désigne pour le représenter au sein de cet organisme :

Titulaire :

M. Daniel JULIEN

Né le 04 janvier 1967

95 Impasse des Passereaux, 12290 PONT DE SALARS

Courriel : bureau.maire@pontdesalars.fr

Profession : Cadre

Suppléant :

M. David ALBOUY,

566 route de Puech Testes, 12290 PONT DE SALARS

Né le 03 juin 1971

Courriel : albouy.david@wanadoo.fr

Profession : Agriculteur

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-40 - Désignation du représentant au sein de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie ;

Considérant le renouvellement du conseil municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence ;

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au sein de l'Agence ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De désigner pour représenter la commune, Monsieur Daniel JULIEN, lequel ici présent accepte les fonctions ;
- D'autoriser Monsieur Daniel JULIEN à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (dit le collège du bloc communal) comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-41 - Désignation d'un délégué du conseil municipal au CNAS

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au conseil municipal de désigner un délégué pour siéger au Comité National d'Action Sociale.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne pour la représenter au sein du CNAS :

Madame Adeline CANIVENQ

Adresse : 163 rue Senga, 12290 PONT DE SALARS

Courriel : adeline.canivenq@yahoo.fr

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-42 – Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au Comité Syndical du SMELS (Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala)

Le maire rappelle au conseil que la commune a adhéré au SMELS pour la compétence de l'eau potable et de l'assainissement collectif ;

Considérant le renouvellement du comité syndical, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du délégué au Comité Syndical du SMELS.

Le maire propose donc au conseil de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant au Comité Syndical du SMELS ;

Le conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De désigner pour représenter la commune,
Monsieur Daniel JULIEN, lequel ici présent accepte les fonctions en tant que délégué titulaire,
Madame Geneviève JOULIE-GABEN, laquelle ici présente accepte les fonctions en tant que délégué suppléant.

D'autoriser Monsieur Daniel JULIEN ou Madame Geneviève JOULIE-GABEN, à être membre du Comité Syndical du SMELS.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-43 – Délégué du conseil municipal au SMICA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SMICA, notamment l'article 6.1 relatif à la composition de l'assemblée extra-syndicale et l'article 6.3 portant sur le fonctionnement de l'Assemblée extra-syndicale ;

Considérant le renouvellement général des assemblées délibérantes faisant suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner son représentant au sein de l'Assemblée extra-syndicale ;

Considérant qu'il convient de procéder à cette désignation pour la durée du mandat municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article 1 – Désignation du délégué

Est désigné en qualité de délégué, représentant la collectivité au sein de l'Assemblée extra-syndicale du SMICA : Monsieur Eric CHAUCHARD

Article 2 – Mandat

Le délégué ainsi désigné exercera son mandat pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante, sauf nouvelle décision de celle-ci.

Article 3 – Notification

La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Président du SMICA ;
- à la Préfecture au titre du contrôle de légalité

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-44 – Délégués du conseil municipal aux écoles

Sur proposition de Monsieur le Maire, sont nommés, à l'unanimité :

Pour l'école publique :

Titulaires

Catherine POUGET

Adeline CANIVENQ

Suppléants

Mireille VIGOUROUX

Christiane ALARY

Pour l'école Sainte Marie :

Titulaires

Catherine POUGET

Adeline CANIVENQ

Suppléants

Mireille VIGOUROUX

Christiane ALARY

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-45 – Délégués au Plan Local d’Urbanisme Intercommunal

Sur proposition de Monsieur le Maire, sont désignés, à l’unanimité :

Délégués au Plan Local d’Urbanisme Intercommunal

M. David ALBOUY

M. Régis BARRAU,

M. Vincent BAULEZ,

Mme Geneviève JOULIE-GABEN,

M. Florian THUBIERE,

M. Nicolas POLANSKI

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-46 – Désignation par le conseil municipal d’un référent à la Sécurité Routière

Monsieur le Maire expose qu’à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au conseil municipal de désigner un référent à la Sécurité Routière.

Le conseil municipal, à l’unanimité, désigne pour le représenter au sein de cette instance :

Monsieur Daniel JULIEN

95 Impasse des Passereaux, 12290 PONT DE SALARS

Courriel : bureau.maire@pontdesalars.fr

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-47 – Désignation par le conseil municipal d’une « correspondante défense »

Monsieur le Maire expose qu’à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il appartient au conseil municipal de désigner un correspondant défense. Cette personne deviendra l’interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département sur les questions de défense.

Le conseil municipal, à l’unanimité, désigne en tant que « Correspondante Défense » :

Madame Perrine SINGLA, 650 Allée de Veillac, 12290 PONT DE SALARS
Adresse électronique : perrine.singla@gmail.com
Téléphone : 06.37.88.87.73

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-48 - Désignation par le conseil municipal d'un correspondant incendie

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au conseil municipal de désigner un correspondant défense. Cette personne deviendra l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département sur les questions de défense.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne en tant que « Correspondant incendie » :

Monsieur Vincent BAULEZ, 490 rue du Moulin, 12290 PONT DE SALARS
Adresse électronique : vincentbaulez@orange.fr
Téléphone : 06.30.06.64.79

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-49 - Désignation d'un Correspondant tempête auprès d'Enedis

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au conseil municipal de désigner un Correspondant tempête auprès d'Enedis.

Le conseil municipal, désigne à l'unanimité :

Monsieur Vincent BAULEZ

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-50 - Désignation délégués à l'EPAGE Viaur

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au conseil municipal de désigner un délégué au comité consultatif de l'EPAGE Viaur.

Le conseil municipal, désigne à l'unanimité, pour le représenter au sein de l'EPAGE Viaur :

Monsieur Vincent BAULEZ

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-51 – Désignation élu référent à l'EPAGE Aveyron Amont

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au conseil municipal de désigner un élu référent auprès de l'EPAGE Aveyron Amont.

Le conseil municipal, désigne à l'unanimité, pour le représenter au sein de l'EPAGE Aveyron Amont :

Monsieur David ALBOUY

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Délibération n°2026-52 – Taux d'imposition des taxes directes locales – Exercice 2026

Considérant la délibération 2026-20 du 6 mars 2026,

Considérant le courrier de Mme la Sous-préfète de Millau en date du 31 mars 2026 indiquant que la fusion des Communautés de Communes Lévézou-Pareloup et du Pays de Salars impacte la réglementation des taux d'imposition des taxes directes locales des communes de l'ex EPCI Pays de Salars,

Considérant que suite à la fusion des communautés de communes Lévézou-Pareloup et du Pays de Salars au 1^{er} janvier 2026, le taux de référence de TH de Pont-de-Salars à retenir pour les règles de lien n'est pas le taux N-1 mais le taux de 2010 majoré des seules augmentations de taux votées par la commune depuis 2011,

Considérant le taux de Taxe d'habitation de la commune après fusion de 6,22 %, et la majoration spéciale qui permet d'augmenter ce taux de 1 point en 2026, sans le lier à l'augmentation des autres taux, dans la mesure où le taux de Taxe d'Habitation de la commune est inférieur au taux moyen du département (qui s'élève à 10,00 % en 2026),

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération modificative relative aux taux d'imposition applicables en 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer les taux suivants qui seront portés au cadre I de l'état intitulé « Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 » :

Taxe sur le foncier bâti..... 31.40%

Taxe sur le foncier non bâti 69.87%

**Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et
autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 7.22 %**

Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

Questions diverses

- Une réunion de la commission travaux pour la plage
- Points vus pendant la campagne par priorité :
 - - l'éclairage Lotissement Les Landes
 - - le terrain de foot synthétique en cours
 - - travaux : chemin de la Souquette
 - Chemin de Montredon
 - La digue aux Rousselleries
 - Maison de la Santé = le Dasri + peinture + coursive extérieure (résine)
 - Travaux d'isolation des appartements par l'extérieur au-dessus de l'école
 - Travaux dans un appartement Résidence du Viaur
- Le 25/04/2026 : réunion avec la Comcom à 9h : présentation des différentes commissions, à Flavin La Faille
- Maison Auziech : Aveyron Habitat – étude géotechnique

Présidente de séance	Secrétaire de séance
Daniel JULIEN	Catherine POUGET